

N° 2010-092

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 31 mars 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION	
Date	25/03/2010
Affichage	26/03/2010

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

Etaient Présents : CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

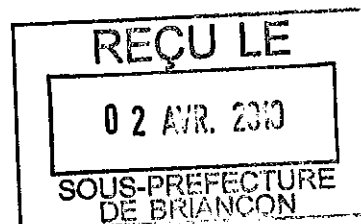
Etaient Représentés :
POYAU Aurélie pouvoir à FROMM Gérard
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia

THEME : FINANCES 10

OBJET : SUBVENTION
MUNICIPALE A L'OFFICE DU
TOURISME

Absents-Excusés : POYAU Aurélie, RAPANOEL Séverine
PEYTHIEU Eric, ESCALLIER Karine,

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Alain NICOLOSO

Afin d'assurer les charges de fonctionnement de l'Office du Tourisme, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accorder une subvention de 1 000 000 € au titre de l'année 2010, conformément à la Convention d'objectifs adoptée à l'unanimité au conseil municipal du 3 mars 2010 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Il est précisé que cette somme englobe l'avance de 250 000 € attribuée par délibération en date du 16 décembre 2009.

POUR : 27



CONTRE : 4 (ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, SEZANNE Philippe)

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMENT


TRANSMIS LE 2 - AVR. 2010
PUBLIÉ LE 2 - AVR. 2010
NOTIFIÉ LE